certainteed
SAINT-GOBAIN

Franc parler sur les garanties de bardeaux

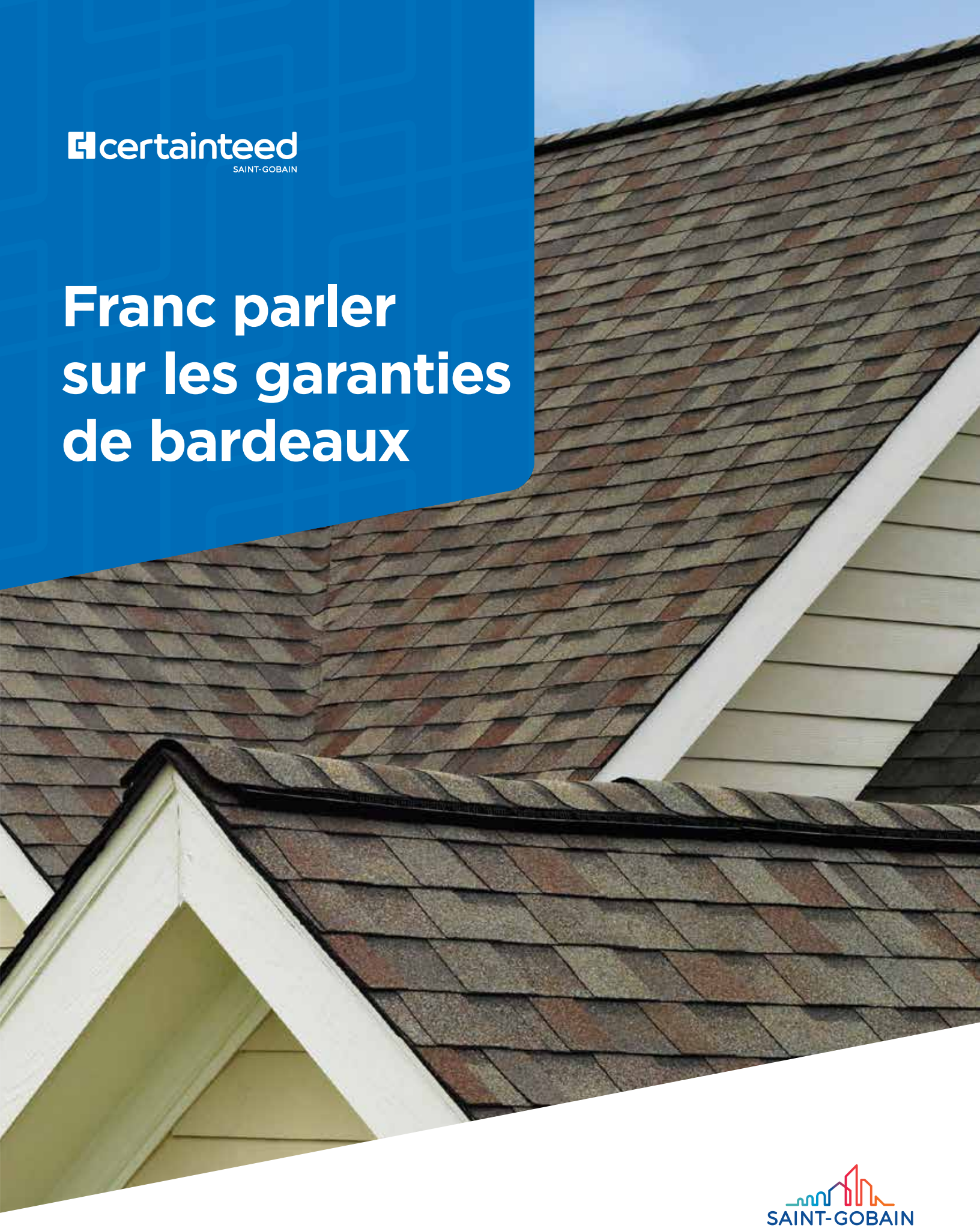

SAINT-GOBAIN

Ce que vous devriez savoir.. Remplacer une toiture n'est pas une tâche facile. Vous devez engager un entrepreneur, sélectionner des produits et choisir des couleurs. C'est beaucoup. Avant d'investir dans votre domicile, vous devez également étudier soigneusement les garanties de bardeaux car ces dernières ne sont pas toutes créées égales.

Il existe beaucoup d'idées fausses au sujet des garanties de bardeaux et de ce qu'elles couvrent. CertainTeed, qui offre les options de garantie les plus complètes de l'industrie, veut vous parler franc et répondre de manière simple et claire à vos questions les plus communes. En effet, lorsque vous comprenez mieux le fonctionnement des garanties et les options disponibles, vous pouvez prendre une décision mieux informée et accorder une plus grande confiance à votre choix de toiture.

1. Je veux acheter une nouvelle toiture et je veux comprendre ce que la protection de la garantie du fabricant veut dire.

En résumé, les garanties des produits de toiture de CertainTeed vous couvrent en cas de problème de bardeaux survenu pendant le processus de fabrication. Ceci est souvent désigné par l'expression vice de fabrication.

Il est important de comprendre que les garanties des bardeaux de CertainTeed engagent la société en cas de vice de fabrication se produisant au cours d'une période donnée.

2. Qu'entendez-vous par vice de fabrication?

Un vice de fabrication signifie que le bardeau n'a pas été fabriqué selon ses spécifications ou ne satisfait pas aux standards de CertainTeed. Utilisant des technologies et des mesures de contrôle de qualité d'avant-garde, CertainTeed va très loin pour veiller à ce que ses bardeaux soient conformes à des spécifications éprouvées et donc éviter les vices de fabrication.

3. Que faire si je crois que mes bardeaux présentent un vice de fabrication?

Si vous suspectez que votre problème est lié à la fabrication et que votre toiture a moins d'un an, demandez à votre entrepreneur de contacter votre représentant CertainTeed local. Si votre toiture a plus d'un an, allez à www.ctroof.com pour faire une réclamation auprès de CertainTeed.

4. Si un vice de fabrication est déterminé, qu'est-ce qui est couvert exactement?

C'est la raison pour laquelle il est bon de comprendre la couverture de garantie accompagnant vos bardeaux.

Dans le cas de la garantie limitée des produits en asphalte de CertainTeed, utilisons par exemple des bardeaux Landmark® PRO installés sur une maison individuelle détachée. Landmark® PRO est accompagné d'une garantie limitée à vie avec une protection SureStart™ de 10 ans.

L'expression « garantie limitée à vie » signifie que la couverture s'applique à vous, en tant que propriétaire individuel, tant que cette maison reste votre propriété — il NE s'agit PAS de la durée de vie de la maison. Cela ne signifie pas non plus que les bardeaux dureront pendant toute une vie. La durée des bardeaux peut être diminuée en raison de l'impact et de la gravité de conditions climatiques, de cycles de gel/dégel, de rayons UV, etc.

La protection SureStartTM assure la couverture de remplacement au cours des années 1 à 10 en cas de vice de fabrication. CertainTeed paiera les frais d'arrachage de l'ancienne toiture, d'élimination des matériaux, de remplacement avec de nouveaux bardeaux et des solins métalliques ainsi que de la main-d'œuvre nécessaire pour installer ces derniers. On parle de période/couverture « sans prorata ».

Landmark® PRO est également accompagné d'une couverture limitée contre :

- les détachements de bardeaux dus à un vent pouvant aller jusqu'à 110 miles (177 km)/ heure (de 15 ans).
- la croissance d'algues bleues-vertes (de 30 ans).

.

5. En quoi les garanties de CertainTeed diffèrent-elles de celles des autres sociétés?

Les autres sociétés ne vous couvrent qu'en cas de vice de fabrication ayant un impact sur les performances des bardeaux ou provoquant des fuites de toit! Lorsque vous avez installé des bardeaux CertainTeed sur votre résidence, vous êtes couvert pendant toute la période de garantie en cas de vice de fabrication, qu'il y ait ou non une fuite de toit.

6. Que se passe-t-il en cas de vice de fabrication de mes bardeaux Landmark® PRO après 10 ans?

À compter de l'année 11 et tant que vous vivrez dans cette maison, seuls les bardeaux seront couverts. Vous recevrez un pourcentage du prix d'achat d'origine des bardeaux — un nombre qui diminue chaque mois progressivement au fur et à mesure que la toiture vieillit. Ceci est désigné par l'expression « couverture au prorata ».

Vous serez responsable de l'arrachage de la toiture, de son élimination et de l'installation des nouveaux bardeaux.

7. Si je vends ma maison, la couverture de garantie de sa toiture Landmark® PRO sera-t-elle transférable?

Oui, vous pouvez la transférer une fois dans son intégralité. Si le transfert se produit pendant la période SureStart™, la garantie à vie est réduite à une garantie de 50 ans pour le propriétaire suivant.

Si vous vendez votre domicile et transférez la garantie au nouveau propriétaire après l'expiration de la période SureStart™, la période de garantie est de deux ans.

8. Tous les produits de toiture CertainTeed sont-ils accompagnés d'une garantie à vie?

Non, les garanties diffèrent selon les produits. La plupart des bardeaux CertainTeed sont accompagnés du même type de garantie que les bardeaux Landmark® PRO alors que d'autres ont une couverture moins complète. Veuillez vous reporter à la garantie limitée écrite des bardeaux spécifiques et aux détails de leur couverture.

9. Proposez-vous certains types de protection de garantie prolongée comme pour les produits électroniques et les voitures?

Je veux installer ma toiture et ne plus avoir à m'en préoccuper.

Certainement. Après avoir investit dans une nouvelle toiture, vous voulez ne pas avoir à vous soucier d'en acheter une autre.

CertainTeed propose trois niveaux de protection de garantie prolongée SureStart PLUS qui, présentés simplement, sont une extension de notre protection SureStart.

Moyennant une fraction du coût de la toiture, vous pouvez bénéficier de la protection SureStart et y ajouter 40 ans supplémentaires pour inclure l'enlèvement, le matériau de remplacement, la main-d'œuvre et la disposition, selon le produit et la couverture choisis, en cas de défaut de fabrication. Cette assurance peu onéreuse mais cependant précieuse vous permettra d'avoir l'esprit tranquille tant que vous vivrez dans votre domicile.

10. Comment puis-je bénéficier de ceci?

CertainTeed n'autorise que les entrepreneurs ShingleMaster™ et SELECT ShingleMaster™ accrédités à proposer la protection SureStart™ Plus lorsqu'ils installent les composants Integrity Roof System™ de CertainTeed.

11. Pourquoi aucun entrepreneur ne propose-t-il ces garanties prolongées?

Les entrepreneurs participant à nos programmes de titres de compétence ShingleMaster™ et SELECT ShingleMaster™ ont suivi toute une série de cours sur les affaires et l'installation, et prouvent donc qu'ils désirent, peuvent et cherchent à fournir les meilleurs services et travaux d'installation à leurs clients.

12. Les entrepreneurs ShingleMaster™ et SELECT ShingleMaster™ sont-ils les seuls à pouvoir installer les bardeaux de CertainTeed?

Tous les entrepreneurs en toiture peuvent installer les bardeaux CertainTeed. Cependant vous ne pourrez pas bénéficier de ces options de garantie prolongée s'ils n'ont pas l'un de ces deux titres de compétence.

13. Où puis-je en découvrir plus au sujet des produits de toiture CertainTeed et de leurs garanties?

CertainTeed.ca/roofing

CertainTeed

TOITURES • BARDAGES • GARNITURES • TERRASSES • GARDE-CORPS • CLÔTURES • GYPSE • PLAFONDS • ISOLATIONS

20 Moores Road, Malvern, PA 19355 Professionnel : 800-233-8990 Consommateur: 800-782-8777 certainteed.ca

©06/23 CertainTeed, imprimé aux États-Unis Code n° 00-00-2263-CA-FRCN